

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1163 décision n° 1163 du 191 novembre 1952

n° 1163

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 novembre 1952

Numéro JO

n° 13 du 01/12/1952

Date du numéro

1 décembre 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le traitement mensuel de M. Deruyter, employé auxiliaire à la Sûreté Générale, est porté à 39.000 francs pour compter du 1er juillet 1951 et à 42.000 francs pour compter du 1er janvier 1952. Ce traitement demeure exclusif de tout accessoire ou indemnité.